



**MJC Chaponost** 59, rue Étienne Gros - 69630 CHAPONOST - Tél : 04 78 45 25 38

www.mjchaponost.fr

## Inscriptions aux activités 2019-2020

### Dates d'inscriptions

- Pour les adhérents de la saison 2018-2019, inscriptions à partir du **17 juin 2019** aux horaires d'accueil.
- Pour les nouveaux adhérents, inscriptions à partir du **1 juillet 2019**.
- Fiche adhérent(e) disponible sur le site mjchaponost.fr et à l'accueil. **Une fiche par personne.**
- Si vous avez une seule activité et aucune remise, possibilité de déposer la fiche avec les chèques dans la boîte à lettres de la MJC. (1 à 3 chèques à l'ordre de la MJC de Chaponost)

### Adhésion 2019-2020

- Elle est uniquement individuelle pour cette saison, le tarif fixé en Assemblée Générale de mars 2019 est de **15 €**. (Pas besoin de faire un chèque à part)

### Tarifs activités hebdomadaires et Ecole de Musique

Disponibles à l'accueil et sur mjchaponost.fr

#### Remises (non cumulables)

- 10% de remise à partir de la 2ème activité la moins chère pour une même famille, inscription avant le 31 octobre. (sauf licence, local de répétition et clubs)
- 10% de remise à partir de la 2ème activité la moins chère pour une même personne, inscription avant le 31 octobre. (sauf licence, local de répétition et clubs)
- Majoration de 10% du coût total de l'activité (avant remises) pour les extérieurs à Chaponost.
- La remise selon le Quotient Familial est prise en compte seulement pour les Chaponois (Aide du CCAS) :

| Remise pour les foyers ayant un quotient familial de<br><b>moins de 1 200 €</b> |           |           |            |           |
|---|-----------|-----------|------------|-----------|
| 1 - 500   | 501 - 700 | 701 - 900 | 901 - 1200 | 1201-1500 |
| -50%  | -40%      | -30%      | -20%       | -10%      |

### Ecole de Musique de la MJC

**Attention pour les moins de 18 ans, la formation musicale ou un atelier collectif est obligatoire avec l'instrument.**

- 1. Pour les adhérents 2018-2019,**
  - a. si instrument, convenir d'un créneau horaire avec le professeur (votre créneau actuel est réservé jusqu'au 21 juin, autre créneau possible après cette date)
  - b. vérifier les créneaux pour la formation musicale ou/et l'atelier collectif (affichés à la MJC)
  - c. paiement avant le 2 juillet, sinon le créneau instrument deviendra libre
- 2. Pour les nouveaux adhérents**
  - a. Si instrument, prendre contact avec l'accueil pour fixer un créneau horaire avec le professeur concerné
  - b. Dès le 2 juillet, paiement à effectuer après confirmation du créneau

### Paielement

- Paiement jusqu'à 3 chèques possible (mois consécutifs à partir de septembre si paiement avant fin Août ou à partir de la date d'inscription après le 5 septembre). Les chèques sont encaissés au 10 de chaque mois
- Si paiement en espèces versement de la totalité.
- Acceptation des chèques vacances (ANCV) et bons CCAS (avant le 31 octobre 2019)